



Appel du commissariat de police à une heure tardive

Par **solangejose**, le **28/01/2016** à **23:56**

Bonjour,

Le commissariat de police de ma ville m'a appelé à 22 h 40 pour me dire qu'une personne sortait du poste et qu'elle avait déposé une plainte sur ma fille pour une agression qu'elle aurait commise à 17 h. L'agent de police me demande de venir pour le lendemain matin et lorsque je lui dis que je serai là à 9 h elle m'a dit que, de toute façon, j'avais son numéro (sauf que son numéro était un numéro indisponible).

Ont-ils le droit de nous convoquer en appelant à cette heure-ci ? Dois-je avoir peur quand elle me dit qu'il faut que je me présente avec ma fille le plus tôt possible ?

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **29/01/2016** à **08:44**

Bonjour,

Je suppose que votre fille est mineure donc vous en êtes civilement responsable. A mon avis, les services de police veulent avoir la version de votre fille, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter. Ensuite, à l'issue de cette entrevue, revenez nous en dire un peu plus, et nous aviserons.

Par **morobar**, le **29/01/2016** à **18:09**

Bonsoir,

Personnellement j'ai été convoqué bien des fois par appel téléphonique.

Je n'y ai jamais donné suite, et personne ne m'a jamais relancé.

Chaque fois que faisais une réflexion à un chauffeur, j'avais droit à l'appel "du commissaire en personne" pour me tancer et me faire peur.

Itou pour les publicitaires en mal d'insertion dans les revues qui de la police, qui des orphelins de la police de Monaco, des retraités de la police...